

DE LA COMMUNE DE NÉOUX**Délibération 2025/02 Portant sur le report de l'application du nouveau barème de la tarification sociale des cantines**

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	8
Représentés	0
Votants	8
POUR	8
CONTRE	0

Date de la convocation : 04/02/2025

Le treize février deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Néoux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Pascal Mérigot, Maire.

Présents : CHAZAL Michel, FONTY Eric, FOURNET Denis, MERIGOT Pascal, MILLET Sandra, MUNNÉ Sylvie, LANNEAU Guy, VAISSET Frédéric

Absents : CARNEIRO Emilie

Excusés : MERIGOT Sylvie

Pouvoirs : - -

Secrétaire de Séance : MILLET Sandra

Monsieur le Maire explique que le Renouvellement de la convention triennale sur la tarification sociale des cantines intervient en date du 13/02/2025. Les conditions d'attribution de la subvention évoluent : le plafond de quotient familial pour bénéficier de la tarification sociale est désormais de 1000€ au lieu de 1500€

Le conseil municipal,

VU la délibération 2025/01 Renouvelant la convention triennale de tarification sociale des cantines à la date du 13 février 2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient de maintenir une stabilité des tarifs des repas sur l'année scolaire en cours,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE:

- de reporter l'application du nouveau barème de facturation de la cantine pour les familles à la rentrée scolaire de septembre 2025, soit de maintenir les tarifs exposés ci-dessous jusqu'au 31 août 2025:

- 1^{ère} tranche de 0€ à 800€ : tarif cantine = 0.50€
- 2^{ème} tranche de 801€ à 1500€ : tarif cantine = 1.00€
- 3^{ème} tranche au-delà de 1500€ : tarif cantine = 2.20€

- que la commune supportera la baisse de subvention engendrée par les nouvelles conditions de la convention pour la fin de l'année scolaire en cours

Fait et délibéré les jour,
mois et an que dessus. Pour
copie Conforme

Le Maire,
Pascal MERIGOT



Transmis le 18/02/2025

Affiché le :